

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

Arrêté n° 2026-233 – travaux de terrassement rue Florence Artaud du 28/09/2026 à 13/10/2026

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par la société VFE 14 rue Eric Tabarly - 85170 DOMPIERRE-SUR-YON

Considérant qu'en raison des travaux travaux de terrassement rue Florence Artaud il y a lieu de restreindre la circulation à une voie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : du 28/09/2026 à 13/10/2026, rue Florence Artaud, la circulation sera réduite à une voie régulée avec un alternat par 2 feux et panneaux à chaque extrémité de cet alternat. L'accès aux riverains sera préservé.

ARTICLE 2 : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

ARTICLE 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, exceptés pour les véhicules affectés au chantier.

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

- La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise VFE.
- Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®

L'entreprise devra prévenir les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

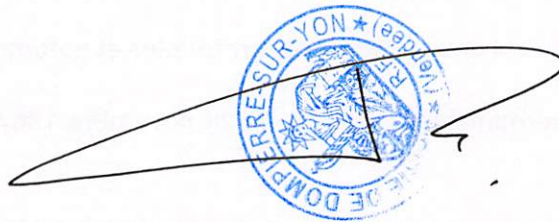
ARTICLE 5 : Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– VFE

A DOMPIERRE SUR YON, le 8 septembre 2026

Antoine GALOIS

Adjoint au maire - En charge des bâtiments et des espaces publics, du patrimoine et de l'accessibilité.





 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêt de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
--	---	--

Le demandeur			
Particulier ☐		Service public ☐	
Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐		Entreprise ☒	
Nom : <u>HABAB</u> Prénom : <u>Mohamed</u> Dénomination : <u>VFE</u> Représenté par : _____ Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : <u>14 Rue Eric Tabarly</u> Code postal <u>85170</u> Localité : <u>DOMPIERRE SUR YON</u> Pays : <u>FRANCE</u> Téléphone <u>0637563517</u> Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____ Courriel : <u>recepisse-da-dpv@dictservices.fr</u>			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : <u>VFE</u> Prénom : <u>HABAB Mohamed</u> Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : <u>14 Rue Eric Tabarly</u> Code postal <u>85170</u> Localité : <u>DOMPIERRE SUR YON</u> Pays : <u>FRANCE</u> Téléphone <u>0637563517</u> Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____ Courriel : <u>recepisse-da-dpv@dictservices.fr</u>			

Localisation du site concerné par la demande	
Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____ Hors agglomération ☒ En agglomération ☐ Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____ ☐ Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : <u>Rue Florence ARTAUD,</u> Code postal <u>85170</u> Localité : <u>Dompierre-sur-Yon</u>	

Nature et date des travaux	
Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence : _____ Description des travaux : <u>Travaux de terrassement</u> _____ _____ Date prévue de début des travaux : <u>28/09/2026</u> Durée des travaux (en jours calendaires) : <u>30</u>	

Réglementation souhaitée	
Durée de la réglementation (en jours calendaires) <u>15</u> Date de début de réglementation <u>28/09/2026</u> Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐ Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐ Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐ Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐ Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☒ Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) _____	

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

☐

poids lourds

☐

Stationner

véhicules légers

☒

poids lourds

☒

Dépasser

véhicules légers

☒

poids lourds

☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

Terrassement du 28/09/26 au 05/11/26 Alternat par feux ou B15-C18.Rue Florence Arthaud et impasse les Rochettes.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Dompierre sur yon

Le :07/09/2026

Nom : PIHA Prénom : LAURENT Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimensi
on="2">-1.418488 46.740146 -1.418453 46.740527 -1.418451 46.740527 -1.418443 46.740618 -1.418183 46.
740605 -1.418192 46.740515 -1.418191 46.740515 -1.418231 46.740143 -1.416207 46.739928 -1.415913 46.
740743 -1.415908 46.740749 -1.41526 46.741193 -1.415185 46.741194 -1.414711 46.740894 -1.41471 46.74
0893 -1.414152 46.740321 -1.41415 46.740317 -1.413939 46.739107 -1.413939 46.739107 -1.41389 46.7386
98 -1.414151 46.738683 -1.4142 46.739089 -1.414401 46.740256 -1.414912 46.740778 -1.415217 46.740977
-1.415677 46.740657 -1.416006 46.739765 -1.416064 46.739739 -1.418371 46.739984 -1.418669 46.739817
-1.418833 46.739957 -1.418488 46.740146</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>